



Perte de clés d'un magasin

Par **Cece54**, le **09/06/2025** à **09:53**

Bonjour, je travaille depuis une semaine dans un magasin. Ce matin la j'étais d'ouverture avec une de mes collègues et c'est donc moi qui devais ouvrir les portes, j'ai donc ouvert et redonner les clés a ma collègues pour qu'elle les ranges en caisse, mais elle les a perdus. Est ce que je risque d'être licencié ou est ce que c'est la faute de ma collègue ?

Est ce que je peut me faire virer ou juste engueuler ? Que va til se passer ?

Par **Isadore**, le **09/06/2025** à **10:37**

Bonjour,

L'on ne peut pas vous dire ce que va décider votre employeur.

La procédure que vous avez suivie (remettre les clefs à votre collègue) est-elle conforme aux instructions que vous aviez reçues ?

Par **Louxor_91**, le **09/06/2025** à **10:43**

Bonjour,

laquelle d'entre vous deux était détentrice des clefs à l'origine ? Vous ou votre collègue ? Aviez vous la responsabilité de l'ouverture du magasin ou y avez vous juste participé ? En tant que nouvelle depuis une semaine, je serais tenté de dire que c'est votre collègue plus ancienne dans le poste qui était responsable ? Mais est ce que vos patrons le verront ainsi ? Je n'en sais rien...